

**KOBER-SMITH & ASSOCIATES**  
NOTARY PUBLIC

6 CARLOS PLACE LONDON W1K 3AP  
TELEPHONE/FAX: 020 7499 2605  
E-MAIL: notary@notarypublicinlondon.com  
WEBSITE: www.notarypublicinlondon.com

Le Garde des Sceaux  
Ministère de la Justice  
13, place Vendôme  
PARIS 75042  
France

Le 6 Janvier 2006

Monsieur le Garde des Sceaux,

**Notaires – Ma demande pour travailler en France**

Je souhaite travailler immédiatement en France en qualité de notaire anglais et international. Je crois que la législation de l'UE l'autorise.

Je voudrais également, à une date ultérieure, exercer en tant que notaire français, après avoir passé tous les examens supplémentaires nécessaires au titre des dispositions de la Directive 89/48 et je souhaite en faire la demande maintenant. Je suis un ressortissant britannique et un notaire anglais entièrement qualifié et j'exerce cette profession.

Pouvez-vous me faire savoir, si, à votre avis, cela est possible, et dans le cas contraire, quelles sont les raisons qui s'y opposent.

Ma demande porte sur le fait de pouvoir :

1. Travailler à Paris sans avoir à passer d'autre examen en tant que notaire anglais, travailler pour des clients anglais et internationaux sur des questions qui ne concernent pas le droit français.
2. Devenir un notaire français, en passant tous les examens compensatoires requis par la Directive 89/48.

Veillez considérer cette lettre comme un avis officiel selon lequel, en cas de refus de me permettre de travailler en France, je demanderai des dommages-intérêts près la Cour européenne de Justice.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Mark Kober-Smith  
Notaire Publique

